

Le fonctionnement de l'association

Pour développer son activité d'éducation à la santé aussi bien sur le plan national que départemental, l'ADOSSEN peut compter sur **le soutien ou le partenariat** :

- des mutuelles et associations qui œuvrent dans le périmètre de l'Éducation nationale, principalement de la MGEN ;
- du ministère de l'Éducation nationale ;
- des cotisations annuelles des adhérents.

Aujourd'hui, l'ADOSSEN compte environ **16 000 adhérents**,

- professionnels de l'Éducation nationale (actifs et retraités),
- institutions (établissements scolaires, collectivités territoriales et locales et organismes divers)
- ainsi que les parents,

qui font preuve d'une solidarité exemplaire en faveur de la santé des jeunes.

Afin de conduire un programme minimum permettant la réduction des risques sanitaires des enfants et des adolescents, l'ADOSSEN espère augmenter significativement le nombre de ses adhérents.

Ils sont sollicités en vue de l'adhésion (cotisation minimale statutaire : 10 euros) et de l'abonnement à la revue trimestrielle de l'Association. Le montant de l'abonnement est de 13 euros pour 4 numéros (10 euros pour les adhérents).